chef, sur la question du M. Jaurès ne devait pas en user ainsi.

Le vote de la motion de confiance était inutile. Le jeu du parlementarisme en dénature le mécanisme, l'impartialité et le réserve. Le Parlement de France, la nation, [illegible] [illegible]

Je recommande que les conventions présentent [illegible] Qu'elles [illegible] Faits, auquel [illegible] manière de voir, y portera [illegible]. (Très bien, très bien).

L'incident est clos. Et la Chambre adopte divers projets d'intérêt local.

L'interpellation Chastenet est renvoyée à [illegible] prochain sur la demande même de son auteur.

L. H.

Clergé et les luttes électorales

INTERPELLATION ZÉVAÈS

M. Zévaès. — Je traiterai successivement le sujet de mon interpellation au point de vue local, puis national, et enfin au point de vue général.

Lors des élections municipales de Grenoble, il y avait deux listes en présence : l'une dite de concentration républicaine, qui faisait une large part à l'élément conservateur, et l'autre socialiste.

L'évêque de Grenoble fit adresser au journal local une lettre pour l'engager à soutenir la liste modérée de la municipalité sortante contre la liste socialiste-socialiste. (Mouvement).

Or, l'imprimerie de ce journal est l'imprimerie de l'évêché.

M. Clovis Hugues. — Les nationalistes disent qu'il est franc-maçon. (Rires.)

M. Zévaès. — La même ingérence cléricale s'est manifestée à Vienne, à Romans, dans toutes les élections municipales et législatives. (Réclamations, mouvements.)

La majorité qui siège sur ces bancs a eu à subir la plus violente des assauts cléricaux. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

La Commission et le Gouvernement se sont montrés singulièrement modérés dans leur projet sur les Associations (rires), et pourtant, s'il n'est pas mieux protégé, il faudra le bouclier...

Voix à gauche. — De quelque chose, (Rires).

M. Zévaès. — Ces protestations n'ont pas été [illegible].

Il n'est de savoir si le clergé, agent d'un pouvoir étranger, a le droit de se mêler d'une façon active aux affaires politiques et civiles en ce pays, d'intervenir dans les élections.

M. Baudry-d'Asson. — Ils ont le droit et le devoir. (Bruxeux).

M. Zévaès. — La question est déjà résolue par la tradition tout entière du parti républicain. On a toujours invalidé les élections entachées de pression cléricale.

M. Ch. Bernard. — Sans elle, M. Ducrais n'aurait jamais été élu député. (Rires).

M. Zévaès rappelle toute une série d'invalidations, jusqu'à celle d'Albert Gayraud.

Les évêques ont le droit de faire des fonctionnaires. (*Voix à droite.* — Et les préfets.

M. Baudry d'Asson. — Le clergé est le créancier de l'État. (Rires).

M. Zévaès. — Le clergé s'est cruellement exploité le crédulité publique.

M. Baudry d'Asson. — Vous exploitez bien les ouvriers.

M. Zévaès. — Ce sont des fonctionnaires privilégiés. (Applaudissements à gauche).

M. Baudry d'Asson. — C'est tant !

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Zévaès. — Je dois dénoncer l'influence du clergé et l'abus de l'autorité qu'il emprunte à ses fonctions. (Bruit. Rires. Exclamations à droite).

M. Zévaès. — Le loi a un instituer la procédure d'abus pour réprimer les écarts des évêques.

Je me dois dénoncer l'ingérence du clergé. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Nous demandons à la Chambre de déclarer que les membres du clergé agents de pouvoir romain, doivent se renfermer dans leurs attributions professionnelles. (Applaudissements à gauche).

Déclaration de M. G. Rivet

M. Gustave Rivet apporte une déclaration tous ses député radicaux de l'Isère. Dans toutes les élections, dit-il, nous avons trouvé le clergé arrêté à nous combattre.

M. Baudry d'Asson. — Il a bien fait (rire).

M. Rivet. — Nous n'avons eu en effet, qu'à nous en louer. (rires, exclamations).

On répondait contre nous la *Croix* qui nous attaquait.

M. Baudry d'Asson. — Bravo (rires).

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Mouvements divers.).

M. Rivet. — Plus le clergé nous a combattu, plus notre succès a été grand. (Exclamations — Mouvements divers).

Mais, au point de vue des principes, l'ingérence du clergé doit être condamnée. Le clergé doit rester en dehors des luttes électorales et nous dépouvons en ordre du jour en ce sens. (Applaudissements à gauche.)

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune — (Mouvements d'attention)

Je reconnais, dit-il, l'exactitude de la lettre de l'évêque de Grenoble au *Clairon des Alpes*, l'organe catholique militant, qui fut créé de l'ancien évêque de Grenoble. L'évêque actuel s'est montré tolérant et libéral, il a témoigné de sa défiance pour le gouvernement de la République. C'est cet dans un rapport du préfet de l'Isère.

Voix à droite. — En bien ! Eh bien ?

Aux dernières élections municipales le *Clairon des Alpes* avait pris parti pour la liste socialiste. (Rires. Applaudissements à droite).

Les socialistes étaient même soutenus par un comité nationaliste plébiscitaire. (Rires prolongés).

Cette politique ressemble assez à celle de cette Chambre même où l'on vit des conservateurs voter des mesures contre la propriété. (Rires. Applaudissements à gauche).

M. de Cassagnac. — On ne saurait en tout cas reprocher cette manœuvre politique à vos apostasies. (Applaudissements à droite).

Le président. — Je vous prie de ne pas employer des expressions qui ne font qu'outrager gratuitement. (Applaudissements à gauche).

M. de Cassagnac. — Il est où ma trouver.

Le président du Conseil lit un article du *Clairon* recommandant la liste socialiste et disant : « En avant la grande caisse ! » (Rires prolongés).

Il s'étonne à ce que vous tolérez cette attitude, mais il entraînait ainsi dans la lutte électorale.

Personne ne peut admettre des interventions électorales, tout en reconnaissant au clergé le droit de manifester ses opinions.

Dans cette condition, j'ai blâmé l'évêque et j'ai rappelé à son devoir. Il n'y a pour le clergé qu'une bonne politique, c'est de n'en faire et de se renfermer dans ses devoirs. (Applaudissements à gauche.)

Réplique de M. Zévaès

M. Zévaès. — Il est chaleureusement inexact que le *Clairon des Alpes* ait soutenu les socialistes. (Mouvements divers).

Je remercie M. le président du Conseil d'avoir rappelé l'évêque de Grenoble à la raison. (Réclamations) et à son devoir. (Très bien. Très bien à gauche).

Intervention de M. Ch. Bernard

Après M. Zévaès, M. Ch. Bernard monte à la tribune.

Il s'élève contre les instituteurs qui font campagne pour les candidats ministériels.

M. Baudry d'Asson

A son tour, M. Baudry d'Asson prend la parole. Il dit que les députés de droite combattra la République, car celle-ci les combat.

Les ordres du jour

Le Président fait connaître qu'il a reçu 4 ordres du jour.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

Le Président du Conseil. — Tous les ordres du jour ont le même signification. Je n'ai donc aucune préférence.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est voté à main levée.

Les grèves de Monceau

Une demande d'interpellation de MM. Antide Boyer et Defontaine sur les grèves de Monceau.

Le Président. — J'ai reçu une lettre de M. Boyer qui, malade, [illegible] [illegible] l'interpellation. [illegible]

La séance est renvoyée.

Interpellation de Baudry-d'Asson

L'un abordé alors l'interpellation de M. de Baudry-d'Asson sur les violences commises par les édiles socialistes-révolutionnaires de Saint-Vallier, après ceux de Reims, de Rochefort et de Roubaix, viennent de se lierer en abattant les croix.

La salle se vide rapidement.

M. Baudry d'Asson. — Je ne me fais pas d'illusion sur le sort de mon interpellation, mais je déposerai tout de même mon ordre du jour, mon initiative sera au moins l'avantage de dresser la liste de ces actes parmi les bandes.

Dans les Assemblées législatives, les persécuteurs sont le nombre, mais, dans le pays, ils ne sont qu'une infime minorité. Le peuple français est toujours la descendance des Bleu guerriers qui criaient : Vive le Christ ! (Applaudissements à droite).

M. Baudry d'Asson critique violemment les arrêtés municipaux ordonnant l'enlèvement des croix et parle de divers incidents qui ont eu lieu à Reims.

M. Mirman proteste.

Le Président du Conseil. (mouvement d'attention). — Le Gouvernement a un devoir, celui de vérifier si les arrêtés ont été pris régulièrement et dans la limite des pouvoirs municipaux.

Or, si ne peut exister sur ce point aucun doute. (Très bien, très bien, applaudissements).

Tous les arrêtés ont été pris régulièrement.

L'interpellation, si vraiment, n'était pas recevable. (Applaudissements à gauche).

M. Baudry d'Asson dit que si le père de M. Waldeck-Rousseau ressaisit le ministère de pour le maudire. (Vives protestations à gauche.)

Le président. — Je suis saisi d'un ordre du jour de M. Baudry d'Asson. (Mouvements).

Ordre du jour pur et simple

Plusieurs membres. — L'ordre du jour pur et simple. (Bruit.)

A la majorité de **468** voix contre **62** sur **530** votants, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

La discussion des interpellations suivantes est renvoyée à une prochaine séance.

M Bandin, ministre des Travaux publics, dépose un projet de loi tendant à compléter l'entièlage national par l'extension d'un certain nombre de voies navigables nouvelles.

Après discussion, le projet est renvoyé à une Commission spéciale composée de 22 membres.

La séance est renvoyée à lundi 2 heures.

L'interpellation sur la grève DE MONTCEAU

Paris, 1er mars. — Le groupe socialiste a décidé d'ajourner son interpellation sur la grève de Montceau-les-Mines.

La décision du groupe socialiste d'ajourner l'interpellation sur Montceau-les-Mines a été prise à l'unanimité des 6 voix.

Préalablement, le groupe avait entendu les délégués de la fédération des mineurs de France qui avaient déclaré qu'ils n'avaient pas à se prononcer sur l'interpellation, leur mandat étant d'ordre plus général. Ils ont demandé au groupe, en effet, d'appuyer leurs revendications.

Le groupe socialiste a désigné quatre de ses membres, MM. Basly, Lassalle, Létang et Dervère, pour accompagner les délégués dans l'entrevue qu'ils doivent avoir demain avec M. Waldeck-Rousseau.

LES GREVES

A MONCEAU

Montceau-les-Mines, 1er mars. — La situation reste la même, et le seul fait à signaler est l'arrivée de Gayte et Vaillant.

Une nouvelle distribution de secours a été faite hier et ce matin au syndicat des jeunes. Cette distribution a été faite sur les mêmes bases que vendredi dernier, c'est-à-dire à raison de 25 centimes par jour et par tête. Aucun incident à signaler.

A MARSEILLE

Chômage complet — Les quais désertés — Sérieuses mesures d'ordre

Marseille, 1er mars. — La grève des ouvriers du port est complète ce matin. Tous les chantiers chôment. La police suffit à assurer l'ordre.

La *Ville de Barcelone* est allée effectuer son déchargement à Saint-Louis-du-Rhône.

Le calme est complet sur les quais où de sérieuses mesures d'ordre ont été prises.

De grands approvisionnements de marchandises attendent sous les hangars le moment de l'embarquement. On remarque une effervescence réelle parmi les inscrits maritimes.

De groupes nombreux stationnent sur les quais et sur la place de la Joliette. Les navires ont leur personnel au complet. Personne n'a encore abandonné le travail parmi les matelots, chauffeurs, soutiers, etc.

A PARIS

La grève des tailleurs et coutumières

Paris, 1er mars — Les grévistes ont tenu aujourd'hui une réunion à la Bourse du Travail, ils ont voté un ordre du jour acclamant la continuation de la grève.

ÉCHOS JUDICIAIRES

L'affaire Vaucroze

Historique de l'affaire. — Le fils et la domestique. — Les passions politiques. — La mort de Marie Laupies. — Étranges mystères

Nîmes, fer mars. — Cette affaire qui passionne si vivement toute la région, s'est rouverte aujourd'hui devant la Cour d'Assises du Gard. Il est indispensable d'en retracer un rapide historique.

Mme de Vaucroze, âgée de 80 ans, habitait une ferme près du village de Saint-Ponts-la-Calmé. Elle était entourée d'étrangères dans cette 24 août 1898. Dans la maison se trouvaient seulement avec elle Fernand de Vaucroze, son fils, et Marie Laupies, sa domestique.

Cette dernière fut entendue par magistrats, des déclarations qui laissaient peser de graves soupçons sur Fernand de Vaucroze. Il avait traversé la chambre de la domestique avant de pénétrer dans celle de « Maumère » et dit en passant à Marie Laupies : « Si vous dites que je suis rentré dans la chambre de ma mère, je vous ferai monter » ou bien encore ensuite qu'elle a entendu un coup sourd à la cloison : prise de peur elle a enfoncé sa tête dans les couvertures. Sur cette première déposition, on arrête le fils et la domestique.

Les deux chiens de la ferme, gardiens redoutables et qui obéissent farouchement à tout venant n'avaient pas aboyé de la nuit. Les meubles n'avaient pas été fracturés ; une somme importante d'argent était renfermée dans l'un d'eux. L'autopsie révéla que la victime avait succombé par suite de strangulation. Mais la mort, d'après l'état des aliments renfermés dans le corps de la victime, était survenue entre dix heures du soir et minuit.

Après 3 mois de détention préventive, M. de Vaucroze fut l'objet d'une ordonnance de non lieu dont les termes étaient accablants pour lui. Entre temps, Marie Laupies étaient revenue sur ses déclarations premières. Notons que l'opinion publique était très défavorable à de Vaucroze et que l'antipathie était très vive entre lui et sa mère qu'on l'avait accusé d'avoir assassinée.

Aussitôt libre, M. de Vaucroze s'attache un nommé Chaudesson, policier amateur, un de ces « mouches » de métier, contraste que la police emploie parfois. Il voulait, avec lui, rechercher le coupable. Marie Laupies, probablement sous l'influence du Chaudesson, accusa alors un journalier de ferme, nommé Audibert, des crimes commis le 24 août 1898. Audibert fit démentir son innocence et, après une confrontation, Marie Laupies retracta ses accusations.

Dès lors, les passions politiques s'emparèrent de l'affaire. Les journaux réactionnaires et nationalistes attaquèrent avec la dernière violence le juge d'instruction, un israélite, et l'accusèrent d'avoir arrêté de Vaucroze parce qu'il était antisémite et de ne pas vouloir arrêter Audibert, qui était, disait-il, protégé par M. Crémieux, ancien député du Gard et juif.

Pendant le temps se nouait contre Gayte, qui purgeait une condamnation dans une prison de la Seine, s'amassa spontanément du crime, dans le pays, et il devint fatal, dès lors, d'être mis en présence de sa femme qui voulait « rompre » avec lui, à la suite des déclarations que M. Hamard lui avait faites.

Tout ce qu'on apprend que Marie Laupies, retirée chez ses parents et qui allait se marier, venait d'être trouvée empoisonnée dans une maison isolée. C'était le principal témoin du crime de Vaucroze.

Chaudesson fut soupçonné et interrogé, mais on ne put relever contre lui aucune preuve et on ignore quelle fut la cause de cette mort.

Gayte a comparu à la dernière session des assises du Gard pour « complicité d'assassinat. M. de Vaucroze persiste à accuser le journalier Audibert d'être le véritable coupable.

L'affaire, à la suite d'un incident d'audience, fut renvoyée pour complément d'instruction à une session ultérieure.

Audience du 28 février

L'audience est ouverte à midi. Gayte est amené par deux gardes, dans les secrétés. Il prononce un retentissant « Bonjour Messieurs » à l'adresse du public, puis il envoie un baiser à sa femme qui est au banc des témoins.

L'avocat général Célice se lève et expose aux jurés les circonstances de l'affaire. Il proclame l'innocence de Fernand de Vaucroze de qui les soupçons sont formellement écartés. Il ajoute que le journalier Audibert doit être aussi absolument mis hors de cause. Il n'a matériellement pas pu prendre part au crime.

Quant à Gayte, vous allez le juger. Vous vous demanderez, peut-être, s'il n'est pas le seul, l'unique coupable. (Gayte se penche à ce moment, en criant, vers Me Laporte, son avocat.)

Pour vous, dit le procureur général en terminant, nous nous renfermerons dans les termes de l'acte d'accusation.

Après l'appel des témoins, le président expose à son tour la situation, puis procède à l'interrogatoire de Gayte, qui nie formellement être l'auteur du crime.

L'audience est suspendue pendant quelques minutes. A la reprise, il est question d'un bijou que Gayte a montré le 25 août à Mme Gaudin, à Lyon, et que M. Fernand de Vaucroze a reconnu pour avoir appartenu à sa mère.

L'accusé dit qu'il l'a trouvé dans le train.

Gayte donne certaines explications sur les matières d'or et d'argent qu'il a vendues à Lyon au comptoir Lyon-Allemand, et sur divers bijoux vendus à M. Fraisse, bijoutier. Il donne aussi quelques explications sur l'emploi de son temps depuis le jour de l'assassinat.

Gayte protesta comme toujours ce que dit M. de Vaucroze. Il parle de ses relations à Paris avec le nommé Chastre, du restaurant du Chemin de fer où il a été employé, mais d'où il a été renvoyé.

L'audience est renvoyée à demain matin.

Audience du 1er mars (matin)

Nîmes 1er mars. — Au début de l'audience on reprend l'interrogatoire de Gayte.

Le président montre lettre de celui-ci à sa femme où il s'accuse d'être l'instigateur du vol, non de l'assassinat.

Son lieu avec qu'il a faits aux gardiens de Passy, il répond qu'il s'était accusé pour qu'on le mit en présence de sa femme.

Après quelques explications sur les vols de bijoux chez Fernand de Vaucroze.

On commence l'audition des témoins :

Lacroix Aimé, qui était journalier chez Mme de Vaucroze, dit que, la nuit du 24 août, Fernand de Vaucroze cria : Au secours ! Ma mère est morte ! Il monta dans la chambre et voyant le cadavre, il s'écria : « Madame est morte d'une façon épouvantable ». Mais le fils répondit : Elle a été assassinée.

Elle portait des traces de strangulation.

On entend ensuite divers témoins qui ne font que des déclarations bien importantes et l'audience est renvoyée à cet après-midi.

Audience de l'après-midi

L'audience est reprise à 2 heures.

On entend **M. Bagnols**, notaire, qui remit 19.000 francs à Mme de Vaucroze. Cet argent était le produit de la vente d'une propriété.

Le docteur **Raucerel** vient ensuite. C'est lui qui a constaté la mort de la victime par strangulation et asphyxie. Elle portait, en outre, des blessures à la face et au cou. La mort remontait à onze heures du soir. Il a constaté également la virginité de la victime.

M. Couriaut, notaire, confirme que la victime possédait une valise contenant des bijoux. Il ajoute que Mme Vaucroze lui remit 17.000 francs et qu'elle avait gardé avec elle une somme de 1000 francs.

L'affaire Vera-Gelo

Paris, 1er Mars. — La Chambre des Mises en accusation rendra mardi prochain son arrêt sur le pourvoi formé par Mlle Vera Gelo. Les médecins-aliénistes n'ont pas encore déposé leur rapport.

L'affaire Deroulède

Paris, 1er mars. — M. Jaurès, publie dans la *Petite République* une dépêche de Deroulède où celui-ci dit que l' « ami loyal » auquel Jaurès faisait allusion n'a jamais trompé personne, quand qu'il a été question de lui. Deroulède a la nuit du 23 février la date de l'altercation qui s'élève au sujet du duc d'Orléans entre lui et *Jules Guérin*.

M. Jaurès discute ensuite cette dépêche et montre combien il y a peu de différence entre son récit et les affirmations de Deroulède.

FAITS DIVERS

Explosion d'une fabrique DE DYNAMITE

Fontainebleau, 1er mars. — Un bâtiment de la fabrique de dynamite de Cogny, près de Montigny, a sauté aujourd'hui vers 4 heures.

Quatre fermiers qui passaient à la mise en pagnet, ont été tués. Les débris de leurs corps ont été projetés en et là.

Il y a, d'ailleurs, une explosion a eu lieu le 14 juillet 1894 ; trois ouvriers furent blessés et les dégâts furent très importants.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE LILLE (1860)

(85e tirage) le 1er Mars 1904

L'obligation sortie la première remboursable par 25.000 fr. : n° 146.619.

L'obligation sortie la seconde, remboursable par 10.000 fr. : n° 97.955.

Chacune des sept suivantes, remboursable par 1000 francs :

137.024	137.434	145.49	49.340	91.094	106.516
84.388	56.035				

Chacune des dix suivantes, remboursables par 500 francs :

69.156	79.520	138.744	138.112	170.969	
108.934	62.472	83.138	121.217	119.008	

Chacune des quinze suivantes, remboursables par 400 francs :

143.304	100.843	173.774	54.005	36.859	
112	149.869	119.350	159.838	44.473	
97.547	7.874	102.775	30.004	40.884	

Chacune des vingt suivantes, remboursables par 300 francs :

106.880	96.534	126.135	174.001	110.882	
33.336	24.854	76.351	3.031	108.906	
106.216	136.502	9.261	129.141	172.103	
23.058	138.802	148.349	1.192	132.977	

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

LA SITUATION

La reddition de Botha — La véritable situation — Autour de De Wet

Donc, la reddition de Botha n'est nullement confirmée, M. Brodrick' ministre de la guerre, l'a dit à la Chambre des Communes.

Ceci démontre que le jour de plus combien il faut accueillir avec circonspection les nouvelles à sensation lancées par les journaux anglais. Il est évident que l'on s'efforce de cacher la véritable situation.

Nous avions fait prévoir, il y a déjà quelques jours, que Hertzog devait avoir rejoint De Wet. Les dépêches confirment ce qui n'était à ce moment qu'une conjecture. On ajoute que Botha est avec Hertzog et que De Wet ayant encore une fois essayé de franchir le gué de Mark, pour repasser en Orange, a repris la direction du Sud.

Ce matin, nouveau télégramme. De Wet et Hertzog, dont l'effectif est de 2.000 hommes, se trouvent à l'est de Philippolis.

De Wet peut faire par conséquent une démonstration vers l'Orange soit du côté de Philippolis, soit sur Norvais-Pont : on a vu en effet un commando à Colesberg. Hertzog lui a apporté des chevaux frais — 1.500 disait-on — ce qui doit augmenter sa mobilité.

Chronique Régionale

Les tullistes de Calais

Il vient de se constituer à Paris un comité de défense des intérêts tullistes qui a eu vendredi, à la Chambre, un long entretien avec les sénateurs et députés intéressés, entre autres MM. Riboi, Dussaussoy, Morcrette-Ledieu, Bersez, Huguet, Aynard, etc.

MM. Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, et M. Herbiot, de Calais, notamment, faisaient partie de la délégation. Il s'agit d'arriver à une solution de la grave question du tulle considéré par grattis.

Comme la justice est saisie de divers procès verbaux, ayant été dressés, tant dans le Nord et le Pas-de-Calais qu'à Lyon, pour infraction à la loi de 1900, il a été résolu d'attendre une décision.

Si elle est défavorable aux partisans du travail par quatre, on saisirait la Cour de cassation. Ils aviseront ensuite, si cette dernière se prononçait également contre eux.

Ecole supérieure de guerre. — Le *Journal officiel* de vendredi publie la liste, par ordre alphabétique, des officiers admis à prendre part aux épreuves écrites du deuxième degré et aux épreuves orales des examens d'admission à l'Ecole supérieure de guerre en 1904.

Les officiers devront se présenter le samedi 19 mars, à une heure et demie, à la direction des studes de l'Ecole supérieure de guerre à Paris.

Voici, en ce qui concerne le 1er corps, la liste de ces officiers :

MM. Chevrier, lieutenant au 8e de ligne ; Desserre, lieutenant au 35e ; Durossy, lieutenant au 17e chasseurs ; Fournier, lieutenant au 7e de ligne ; Fournier, lieutenant au 1er d'artillerie ; Richy, capitaine à l'état-major particulier de l'artillerie à la direction de Dunkerque.

Le canal de l'Escaut à Dunkerque

Dans le projet des grands travaux que le Ministère des travaux publics a été autorisé par le Conseil des Ministres à déposer à la Chambre figure l'amélioration du canal de l'Escaut à Dunkerque.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT

sur un contre-maître de chez M. Victor Vaissier A MOUVAUX

(Nouveaux détails).

Continuation de l'enquête — Nouvelle descente de M. Delalé — Les constatations de M. Castiaux — Toujours rien.

Le drame de la rue de l'Hospice passionne d'autant plus le public, qu'il semble de jour en jour, s'envelopper d'un mystère profond.

Le terrible point d'interrogation : Qui a tiré sur Jacquard ? semble rien d'être éluqidé.

M. Delalé, juge d'instruction mène enquête avec beaucoup d'ardeur. Ses efforts seront-ils couronnés de succès ? Nous l'espérons, et pourtant...

Pendant que, sans relâche, la justice enquête, questionne, sans trêve ni merci, les langues vont leur train. On jase, on bavarde, on papotte, mais quand on cherche à approfondir, tout fuit et on seul fait demeure acquis : Jeudi, à cinq heures et demie du matin, M. Jacquard a reçu un coup de fusil. De qui ? Mystère.

Nouvelle descente du Parquet

Hier, à deux heures et demie, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Dammarela, arrivait en gare de Roubaix où l'attendaient M. Chafne, commissaire chef de la sûreté et l'agent Planckaert.

Aussitôt M. Delalé se rendit à l'importante usine de M. Victor Vaissier, rue de Mouvaux, où il était bientôt rejoint par M. le docteur Castiaux, médecin légiste.

C'est dans l'un des bureaux de M. Vaissier que l'honorable magistrat instructeur a interrogé la plus grande partie du personnel de l'usine dont l'accès est interrompu, il a dû en saisir le bout du fil pouvant le conduire dans son enquête.

La encore, accusations vagues, soupçons de-ci, de-là, rien de précis.

Et les interrogatoires se déroulent, minutieux, longs.

Les constatations de M. Castiaux

Pendant que M. Delalé se livrait à sa minutieuse enquête, cherchant un peu de lumière dans les ténèbres environnant le drame de la rue de l'Hospice, M. Castiaux, médecin-légiste, prenant le car, se rendait au numéro 46 de la rue de l'Hospice, accompagné de M. Lefebvre, tendaient M. le docteur Vincent, maire de Mouvaux, et le garde Pluquet, et les gendarmes de Tourcoing.

A l'arrivée du maître, le blessé, entouré des siens, est couché dans un petit lit qu'on a dressé à la hâte dans la salle à manger de sa maison. Sa femme et quelques parents sont à son chevet.

Après avoir entendu les explications de M. le docteur Vincent qui, en l'espèce, avait promptement justé, M. Castiaux enlève les bandes entourant le tête de la victime et il en examine du crâne en vrai les blessures sanguinolentes faites par trois plombs. Une autre blessure se voit derrière l'oreille droite.

Le docteur constate que jusqu'à la ceinture, le docteur compte quarante-deux petites plaies profondes par autant de grains de plomb. M. Jacquard a donc reçu quarante-deux blessures, quelques-unes superficielles, d'autres plus graves.

A l'auscultation, M. Castiaux découvre un épanchement sanguin dans la base du poumon gauche ; un plomb semble donc avoir intéressé cet organe, et toutes réserves doivent être faites sur les suites de la tentative criminelle dont Jacquard a été l'objet.

La victime ne semble pourtant pas très affaiblie. Jacquard parle. Il répond aux questions du docteur et déclare que pour le moment il ne souffre pas outre mesure.

M. Delalé rue de l'Hospice

A cinq heures et demie, M. Delalé, ayant terminé les interrogatoires du personnel de l'usine Vaissier, arrive à son tour chez la victime.

Il l'interroge longuement, cherchant une voie, une piste, mais Jacquard persistant dans ses déclarations primitives, continue à déclarer qu'il a été victime d'une vengeance d'ouvrier congédié.

C'est sur cela que roule l'enquête. Ne fait-elle pas fausse route ?

Deux points sont cependant dès maintenant nettement établis : l'assassin devait bien connaître, en même temps que la rue de l'Hospice, ses tenants et ses aboutissants, les habitudes de Jacquard; il a tiré à une courte distance avec du plomb de 6. M. Vincent en ayant extrait quelque-uns des blessures.

Son enquête terminée à Mouvaux, M. Delalé prenait à sept heures et quart le tramway pour Roubaix. A huit heures, il se trouvait dans les bureaux du service de sûreté interrogeant une dernière personne pouvant donner quelques indications utiles et neuf heures, après une journée des mieux remplie, l'honorable magistrat reprenait le train pour Lille.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire mystérieuse.

Emile VÉRAN.

LE SPORT

LUTTE

Le championnat de lutte roubaisien

L'inscription des lutteurs ne sera close que dimanche matin à 10 heures. Ceux qui sont déjà inscrits sont invités à aller faire peser avant cette limite fixée, afin qu'on puisse les classer dans les catégories de leurs poids.

M. Roussouni, l'organisateur, ne ménage rien pour donner à ce concours tout l'attrait qu'il doit comporter. Il a fait arranger la salle et la piste de façon à mettre, dans le meilleur jour, Nul doute que, dimanche prochain, le local de la Renaissance, rue Watt, ne sera trop petit pour contenir les amateurs venus pour applaudir les athlètes qui vont se mesurer entr'eux.

ESCRIME

Le cercle d'escrime « Le Contre de Quarte » de Roubaix, organise pour le dimanche 3 mars, à 4 h., un assaut d'escrime, dans la salle d'armes, café Molière, 81, rue du Fontenoy.

Union sportive Tourquennoise

Entraînement du dimanche 3 mars. — A huit heures, tour de 1 à 2 points match d'entraînement entre les vétérans et l'équipe 3e. Sont convoqués pour l'équipe 3e : Prouvost, Chieux, Lejeune, Dewerve, Raslin, Dumez, Noiret, Bipoton, Deschamps, Sirtyve, Catelain F. Avant le match, on procédera à l'élection du capitaine remplaçant Choquet Eug., devenu équipier second.

A neuf heures et demie, entraînement entre l'équipe seconde et une équipe mixte formée sur le terrain. L'amende sera appliquée aux absents non excusés.

Match international. — L'équipe première de l'UST prendra le train de 11 heures 17 pour se rendre à Courtrai, où elle doit jouer un match contre le Foot-Ball Club Courtraisien. Elle sera ainsi composée : Catelain, Lambotte, Van de Vegaete, Soudée, Watts, Bonnum, Choquet, Leur, Duthoit, Parry, Promentin.

ROUBAIX

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix

— Groupe tissage. — Réunion mensuelle aujourd'hui samedi 2 courant, à 8 heures précises, boulevard de Paris, 29.

Ordre du jour : Propositions importantes. Inscriptions de nouveaux membres.

Comité. — Le même jour, à 8 h. 3/4, réunion du Comité. Présence indispensable. Ordre du jour : Examen des propositions à mettre aux voix à la réunion générale de ce mois.

Médaillés coloniaux — La société mutuelle des médaillés et des soldats coloniaux français de Roubaix, se réunira en assemblée générale, le dimanche 3 mars courant, à 10 heures du soir, en son *local*, 77, Grande-Rue.

Voici l'ordre du jour de cette réunion :

Paiement des cotisations ; admissions de nouveaux membres ; nomination d'un secrétaire.

Vol de zinc. — La police a mis en état d'arrestation le jeune Achille Teirlynck, né le 21 mars 1885, apprêteur, demeurant rue de l'Alouette, cour Fauvarque, 2, inculpé de vol de zinc sur le point des Arts, au préjudice de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Vu son jeune âge, Teirlynck, après interrogatoire, a été remis en liberté provisoire.

Vol rue Mirabeau. — Dans les nuits de mercredi à jeudi et de jeudi à vendredi, des malfaiteurs inconnus ont détruit la clôture d'un terrain formant l'angle des rues Colbert et Mirabeau, et appartenant à M. Henri Briet, propriétaire, 41, rue Vauban, ils ont enlevé la porte en bois, ainsi que plusieurs poteaux de clôture et des ronces artificielles.

Accidents du travail. — Chez Mme veuve Gaydet et fils, M. Jules Lienard, ascheur, 49 ans, demeurant rue Boucher de Perthe, 93, s'est contusionné le genou droit en tombant.

— Chez MM. Motte et Bourgeois, M. Aimé Carton, teinturier, 30 ans, demeurant rue Basse Mauve, 48, s'est fait diverses contusions en tombant.

— Chez M. Joseph Lovengle, M. Despreta Albert, chaudronnier, 28 ans, demeurant rue de la Rondeile 55, a reçu une tôle chanfreinée sur le médiat droit qui se pelotonne et la phalangette a été opérée.

— Chez MM. Motte et Meilleusoux frères, M. Louis Vandenbrouck, apprêteur, 14 ans 1/2 demeurant à Wattrelos, s'est brûlé à la main droite, a été prise entre le cylindre et le drap d'un métier à chauffer.

— Chez MM. Mulot et Meilleusoux, M. Renard Charles, dégraisseur, 45 ans, rue des Arts, a eu le coude contusionné entre deux rouleaux.

— Chez MM. Bannart frères, M. Louis Aucouturier, 17 ans, demeurant rue Gagnot 44, s'est blessé à la main droite en coupant du papier.

Un vol étrange. — M. Asteurt Victor, 23 ans, tisseur, demeurant 123, rue Daubenton, constata hier qu'une somme de 35 fr. placée dans un coffret situé dans sa chambre à couche était disparue.

M. Asteurt, qui ne s'explique pas cette disparition, a déposé une plainte entre les mains de M. Fruchamme, commissaire du de service.

Le voleur de montre. — Vendredi le nommé Gerier, il a été tué aux abattoirs de Roubaix : 600 bouts, vaches de travail : 276 veaux ; 1436 moutons ; 748 porcs ; 131 chevaux ; 4 ânes.

Il a été saisi une vache en partie, valeur 50 francs.

Les Graves de la rue — M. Lorthiois, Désiré, âgé de 20 ans, demeurant rue Croix, 5, rue de la Consolation, a trouvé jeudi sur la voie publique, chaussée de voitures en pavés, [illegible] marque : Delcourt, Roubaix.

Savon des Princes du Congo : exiger le titre

WATTRELOS

Accident de travail. — Chez M. Leclercq-Dupire, Mlle Bulvoet Antoine, 19 ans, bicineuse, demeurant au Sartel, a eu le doigt majeur de la main gauche serré entre deux engrenages.

CROIX

Sans patentes. — Le garde Dufourtie, a saisi et déposé à la mairie, deux parquets de marchande ambulants vendant des brosses pour lampes sans la patente réglementaire.

Ivresse et tapage. — Carnoy Pierre-Joseph, 41 ans, tuyauteur, mis et demeurant à Roubaix, fut de la Paix, 62, était ivre jeudi soir et faisait du tapage à la porte de l'usine Holden.

Le garde Obeuglière le mit en état d'arrestation, après un nuit passée au violon, le relâcha au lit dressant procès-verbal.

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

Laissons passer

Il est ici un homme qui depuis près de vingt années se consacre avec tout son cœur, à la noble cause du peuple, qui avant même d'occuper la moindre fonction élective avait su faire bénir son nom par un grand nombre tant il savait apporter de délicatesse au soulagement des misères rencontrées sur son chemin.

Heureux de ses bienfaits, ceux-ci, reconnus qui l'arrachèrent en dépit de sa vive résistance à sa carrière médicale, et l'envoyèrent siéger à l'assemblée départementale d'abord, au Parlement ensuite et se dépense avec une incomparable activité, avec une énergique volonté mises au service des plus généreux sentiments, à la défense des humbles, s'efforçant par tous les moyens en son pouvoir d'améliorer leur condition morale et matérielle.

Songeant aux malheureux et voulant qu'la charité publique ne s'exerce pas seulement aux humaines, on lui doit ses institutions qui font *gagnier moins du à manger le pain de l'assistance.*

Nos vieillards et nos orphelins, les malades de l'hôpital savent aussi quelle sollicitude paternelle veille sur eux et a présidé à l'amélioration de leur sort.

Enfin il a été bien souvent le défenseur heureux de l'intérêt général, grâce à son merveilleux talent d'assimilation qui lui permet de se faire une opinion juste sur les questions les plus diverses et les plus complexes forçant même bien souvent à cet égard l'admiration de ses plus irréductibles adversaires politiques.

Car il a répandu beaucoup de bien autour de lui, il a soulevé bien des haines.

Il ne s'est pas constitué un défenseur des droits du peuple, tout en faisant à son émancipation sans amoindrir contre lui ceux qui entendaient au contraire maintenir les citoyens dans la servitude, continuer à les tyranniser et à les